COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS

RAPPORT

Val-de-Travers, le 28 octobre 2026

Rapport du Conseil communal au Conseil général
relatif à un crédit de Fr. 4'867'000.- pour les travaux communaux de réfection des aménagements et des réseaux de la traversée de Môtiers (rue du Château, rue Centrale et rue du Collège)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

1. INTRODUCTION

Tout comme Couvet et Fleurier, la traversée de Môtiers attend des améliorations depuis de nombreuses années du point de vue de la circulation et de l'état de la chaussée. Cet axe est une route cantonale et sa réfection a été planifiée par le service des ponts et chaussées (SPCH) dans le cadre du crédit d'engagement quadriennal pour l'entretien des routes cantonales, du 10 janvier 2022. Si cette réfection n'a pas été explicitement mentionnée dans le nouveau rapport du Conseil d'État à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit cadre d'engagement quinquennal de 44,82 millions de francs pour l'aménagement, l'assainissement du bruit routier, l'intégration de la mobilité douce, l'efficacité des transports publics et l'entretien constructif des routes cantonales, du 17 décembre 2025, le Canton est partie prenante de ce projet.

Formellement, le Canton est responsable du coffre de la route et de la couche de roulement mais ces travaux prévus sont une opportunité de mettre à jour tous les aménagements et infrastructures qui sont de responsabilité communale, comme cela a été fait à Travers en 2017 et 2018 et à Couvet sur une période allant de 2025 à 2027 pour les travaux de réfection de la Grand-Rue et de Saint Gervais.

Le crédit sollicité a donc pour but d'une part de réaliser le réaménagement des espaces publics pour les adapter aux normes et usages actuels et d'autre part de remettre à niveau toutes les infrastructures qui prennent place sous la chaussée, notamment l'alimentation en eau potable et l'évacuation des eaux.

Le projet de réaménagement des espaces publics présenté dans ce rapport fait suite à une étude réalisée conjointement par le Canton et la Commune dans le cadre d'un crédit de compétence du Conseil communal.

Le projet de mise à niveau des infrastructures souterraines s'inscrit notamment dans le cadre des mesures d'amélioration des réseaux communaux : plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et plan général d'approvisionnement en eau (PGA).

QUALITÉS NATURELLES · LE VAL-DE-TRAVERS

2. SITUATION DES PROJETS INSCRITS DANS LE PLAN CANTONAL

Le projet de Couvet avait été inscrit en première priorité à l'époque du fait notamment de l'état de la chaussée, de l'état des infrastructures souterraines et du projet de rénovation de la gare. Le choix s'est ensuite porté sur le secteur de Môtiers du fait à la fois des projets de réseau de chauffage à distance et de gare dont la planification s'accordait à l'époque avec la fin des travaux de Couvet.

Le projet de gare a aujourd'hui pris du retard, mais la priorisation a été maintenue du fait de l'état d'avancement des études et du déploiement du réseau de chauffage. La rénovation de la traversée de Fleurier sera réalisée après les travaux de Môtiers ; la pré-étude est en cours sur la base d'un crédit de compétence du Conseil communal et une demande de crédit d'investissement sera présentée dans un délai qui permettra d'enchaîner les travaux avec ceux de Môtiers.

3. RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

3.1 PERIMETRE

Le périmètre retenu pour le diagnostic initial est représenté en rouge sur le plan ci-dessous. C'est ce périmètre qui a servi de base pour les réflexions en matière de circulation motorisée, cyclable, piétonne et plus généralement en matière d'aménagement du centre du village.

Une étude préliminaire a aussi été menée pour la place de la Gare afin de réaliser un projet de réaménagement, en synergie avec le projet de réfection des quais de gare de transN. Toutefois, le projet de gare n'est pas assez abouti à ce stade pour finaliser les plans et les estimations de coûts pour la place. Ces travaux devront donc faire l'objet d'une demande de crédit dédiée en temps voulu.



3.2 DIAGNOSTIC

Outre l'état de la chaussée, les points d'attention suivants ont été identifiés lors du diagnostic initial :

- Vitesse excessive aux entrées du village, avec un besoin de mieux les marquer pour une modération naturelle des comportements.
- Discontinuité de l'espace public qui se manifeste par des cheminements piétons interrompus ou par une absence totale de trottoirs, qui compromet la sécurité notamment sur le chemin des écoliers.
- Conflits entre le stationnement de véhicules et le cheminement des écoliers.
- Nécessité de conserver un accès et une offre de stationnement optimale pour les commerces et établissements publics du secteur.
- Opportunité de mettre les arrêts de bus aux normes de la loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand).

3.3 PROJET PROPOSE

Plans du projet

Le plan du projet et leur légende sont en annexe à ce rapport.

Régime de circulation et de vitesse

Le régime 50km/h en entrée de localité sera conservé avec un aménagement spécifique des portes d'entrée. La zone 30 sera mise en œuvre depuis le Collège jusqu'à l'intersection entre la rue du château et la rue de l'Arnel.

Stationnement

Il est prévu de pérenniser les places de stationnement de type « minute » situées devant l'ancienne boulangerie afin de répondre à la nécessité de maintenir l'accès aux commerces de proximité et de favoriser une rotation adéquate des véhicules.

La réorganisation du parking de la place du 24-Février est planifiée pour conserver le nombre de places de stationnement actuel, tout en permettant d'implanter de manière pérenne des arbres et plus seulement avoir de petits arbres dans des pots qui étaient retirés en hiver. Des bornes de recharges pour les voitures électriques seront ajoutées.

Aménagements

Le maintien des galets sur les perrons de certains immeubles et sur l'espace terrasse des Six-Communes s'impose en raison de leur caractère patrimonial et distinctif propre à Môtiers. Une attention particulière est également accordée aux galets en laiton jalonnant le parcours Rousseau, qui doivent être impérativement conservés et réimplantés au terme des travaux.

Végétation

Le projet prévoit le maintien et la restauration des allées d'arbres existantes, notamment aux entrées de localité, tandis que la place du 24-Février fera l'objet d'une nouvelle arborisation.

L'implantation des arbres à haute tige est possible par endroits avec des adaptations et une coordination étroite avec les réseaux souterrains.

Il est par ailleurs prévu d'aménager une plate-bande végétalisée au pied des arbres situés devant le collège afin d'élargir leur surface vitale actuelle, qui se trouve fortement restreinte par leur enrobage dans le goudron.

Mobilité piétonne

Le projet intègre la volonté d'avoir une circulation piétonne fluide, avec la généralisation des trottoirs traversant et des largeurs de trottoirs qui permettent à un parent avec une poussette de tenir la main d'un autre enfant en toute sécurité par rapport à la circulation routière. Les bordures de chaussées seront de type biaise et abaissée pour limiter les entraves à la circulation.

Mobilité cyclable

Le développement de la mobilité cyclable constitue un levier déterminant pour limiter la pression sur le stationnement. En encourageant les déplacements à vélo, de nouvelles places se libèrent pour les usagers ne disposant pas d'alternatives. L'aménagement d'îlots de stationnement dédiés a par conséquent été intégré le long de la rue du Château, de la rue du Collège et sur la place de la Gare.

CAD

Le projet de chauffage à distance communal a franchi de nombreuses étapes et le déploiement du réseau dans le secteur de la traversée de Môtiers pourra être planifié en même temps que les travaux de réfection de la route.

3.4 DETAIL DES SECTEURS CLES

Comme pour Couvet, chaque zone fera l'objet d'une étude détaillée dans le cadre du projet d'exécution. Certains secteurs sont néanmoins déjà identifiés comme importants et ont fait l'objet d'une pré-étude détaillée.

3.4.1 Porte d'entrée ouest

Une porte d'entrée sera aménagée à l'entrée du village, du côté de Fleurier, afin de matérialiser le début de la zone d'habitation et favoriser un ralentissement naturel des conducteurs.

Cet aménagement implique la création d'un îlot central nécessitant l'abattage de trois arbres, lesquels seront remplacés par des sujets de grand développement afin de préserver et compléter l'allée existante.

De plus, les panneaux marquant l'entrée de la localité seront déplacés d'une cinquantaine de mètres en amont de leur position actuelle afin de concrétiser cette mesure et d'instaurer une distance suffisante pour le ralentissement des véhicules avant les premières habitations.

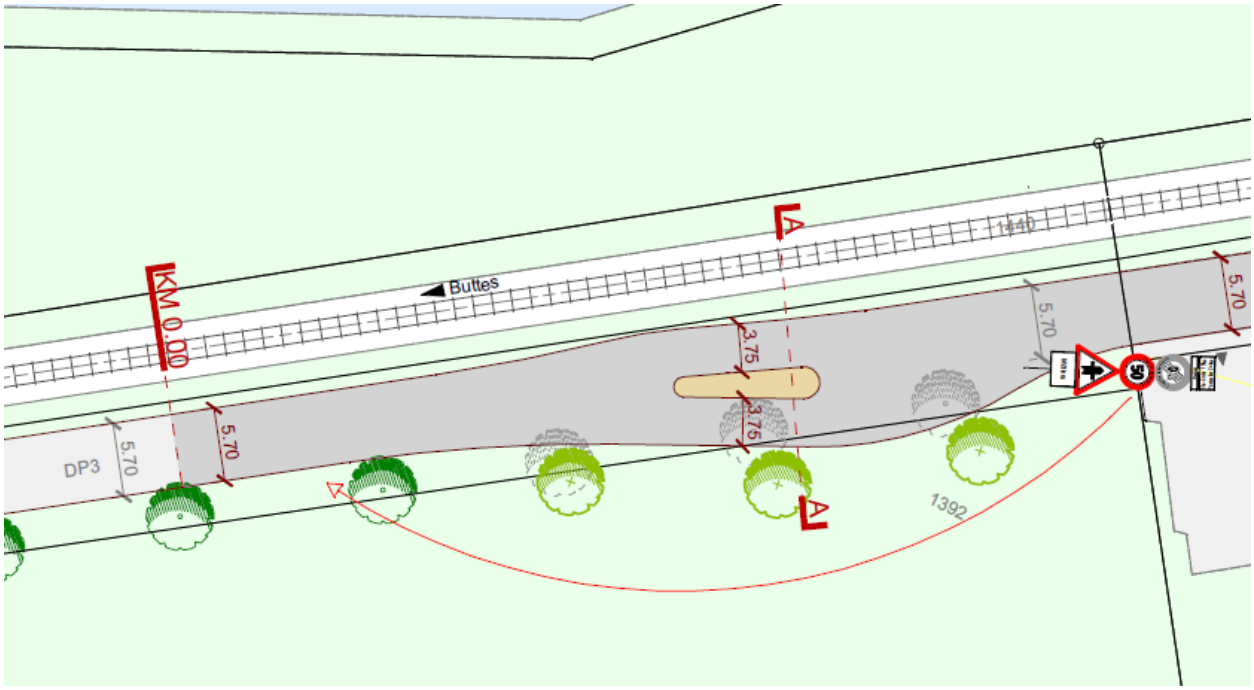

3.4.2 Carrefour des Six-Communes et place du 24-Février

Le secteur central de Môtiers, englobant le carrefour des Six-Communes et la place du 24-Février, fait l'objet d'un réaménagement majeur avec des aménagements visant à apaiser la circulation. Le projet prévoit la suppression ou la réduction des bordures marquant traditionnellement la séparation entre la chaussée et les trottoirs pour unifier l'espace public et facilité la circulation piétonne. Pour garantir la sécurité des cheminements des piétons et des écoliers au sein de cette zone, du mobilier urbain sera spécifiquement implanté et la matérialité du sol sera spécifiquement travaillée pour marquer l'identité de l'ensemble. Les arrêts de bus qui avaient été implantés lors de la réfection de la voie ferrée seront mis à jour avec une construction définitive à leur emplacement actuel.

La terrasse des Six-Communes fera l'objet d'un léger élargissement, tandis que sa matérialité historique en galets sera conservée et restaurée. Les galets constituant l'amorce de la Grande Rue seront également préservés et remis en valeur, et un nouvel aménagement sera créé pour mettre en valeur la fontaine du Picoulet.

Enfin, la Place du 24-Février a été repensée avec l'implantation d'arbres à l'année, tout en maintenant l'entier des places de stationnement existantes.



3.4.3 Porte d'entrée est

Une porte d'entrée sera aménagée à l'entrée du village, du côté de Couvet, afin de matérialiser le début de la zone d'habitation et de favoriser un ralentissement naturel de la vitesse des véhicules.

Cet aménagement implique la création d'un îlot central, tandis que l'allée d'arbres existante sera complétée par quatre sujets, dont un en remplacement d'un spécimen actuellement malade.

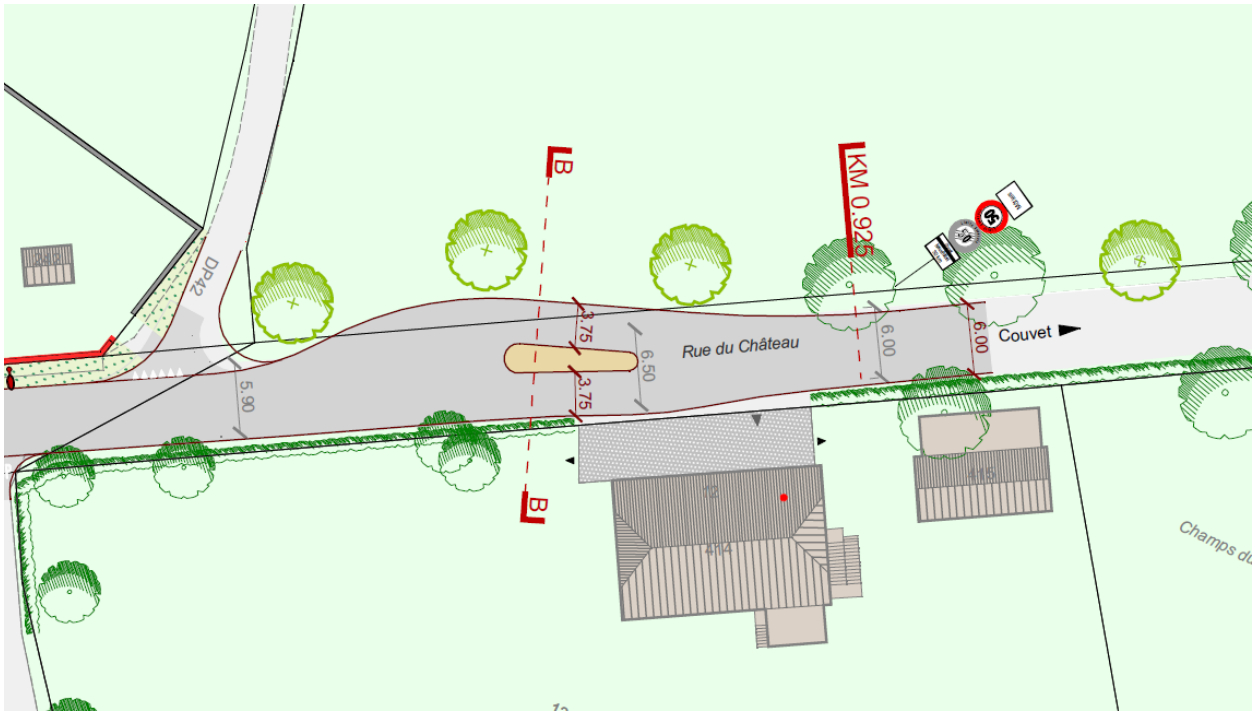

3.5 CONSULTATIONS

Les études pour ce projet ont débuté en 2022. La première version complète du projet a été présentée à la commission d'urbanisme, de l'énergie et du développement durable le 13 décembre 2023.

Une séance d'information publique sera organisée en 2027.

3.6 COÛTS PRÉVUS

La répartition des coûts de travaux se fait selon les standards appliqués dans le canton, comme établi dans l'annexe 1 du règlement d'exécution de la loi cantonale sur les routes et voies publiques (RELRVP) :

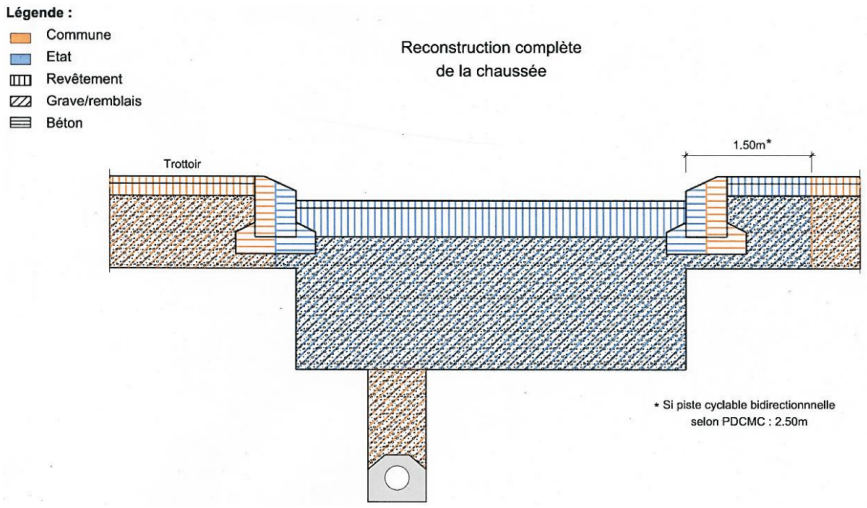

La valeur nominale du coût des travaux a été estimée par le bureau en charge de l'avant-projet. Le tableau indique aussi pour information le coût total des travaux qui seront à charge du Canton. Les honoraires des bureaux qui devront planifier le chantier sont inclus dans les montants.

	Aménagements des espaces publics	
CAN	**Types de travaux selon le catalogue des articles normalisés (CAN) du secteur de la construction**	**Total francs TTC**
113	Installation de chantier y.c. régie et essai	102'000
117	Démolitions	106'000
181	Aménagements extérieurs	661'000
221	Couches de fondation routières	366'000
222	Bordures, Pavages, dallages, Escaliers	363'000
223	Chaussées et revêtement	427'000
237	Canalisations et évacuation des eaux	114'000
282	Signalisation et marquages	31'000
286	Mobilier urbain	218'000
	Installation de bornes de recharges (place du 24 février)	76'000
999	Divers et imprévus (10%)	274'000
	Coût à charge de la Commune	**2'738'000**
	Pour information :	
	Coût à charge du Canton	2'489'000
	Total	5'227'000

4. RESEAUX SOUTERRAINS

4.1 DIAGNOSTIC DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Le fait de réaliser ces travaux de chaussée a amené le Conseil communal à réfléchir également sur les infrastructures souterraines existantes. Un mandat a dès lors été confié au bureau d'ingénieurs en charge du PGEE et du PGA afin de voir dans quelle mesure une adaptation ou réfection des réseaux souterrains doit être envisagée.

Afin de se conformer au PGEE, qui prévoit notamment la mise en place du système séparatif le long du tracé, des travaux préliminaires d'inspection de l'état actuel de la canalisation ont été effectués.

Un état des lieux des infrastructures souterraines a été réalisé.

4.1.1 Evacuation des eaux

Le système unitaire prédomine, sans séparation des eaux usées et des eaux pluviales sous la route cantonale et dans certains quartiers attenants. Pour évaluer l'état général des collecteurs d'eaux usées, ils ont été inspectés en 2024.

Collecteurs unitaires en béton sous la route cantonale et dans les quartiers attenants :

- ø 300 à 500 mm
- Longueur concernée par le projet : 580 m

Etat du réseau : Relativement bon état structurel

- Défauts d'étanchéités aux joints des tuyaux
- Quelques dégradations ponctuelles

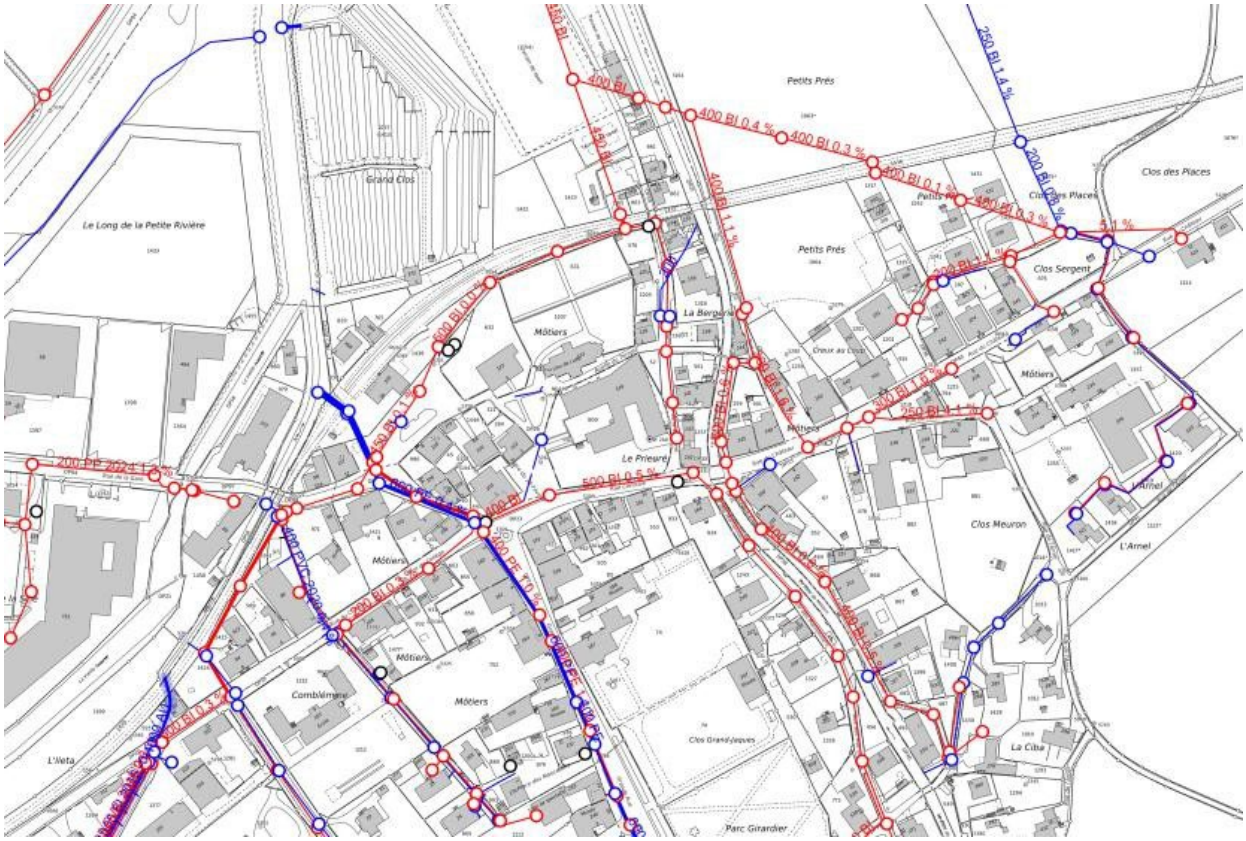

4.1.2 Eau potable

Conduites en fonte DN 150 à 200 mm.

- Longueur concernée par le projet : 1'000 m
- Longueurs branchements : 300 m
- 8 bornes hydrantes

Etat du réseau : Vétuste (nombreuses fuites)

- Sous-dimensionné
- Couverture géographique de la défense incendie à renforcer à Clos du Terreau

À noter que les fontaines de Môtiers sont alimentées par le réseau d'eau potable.

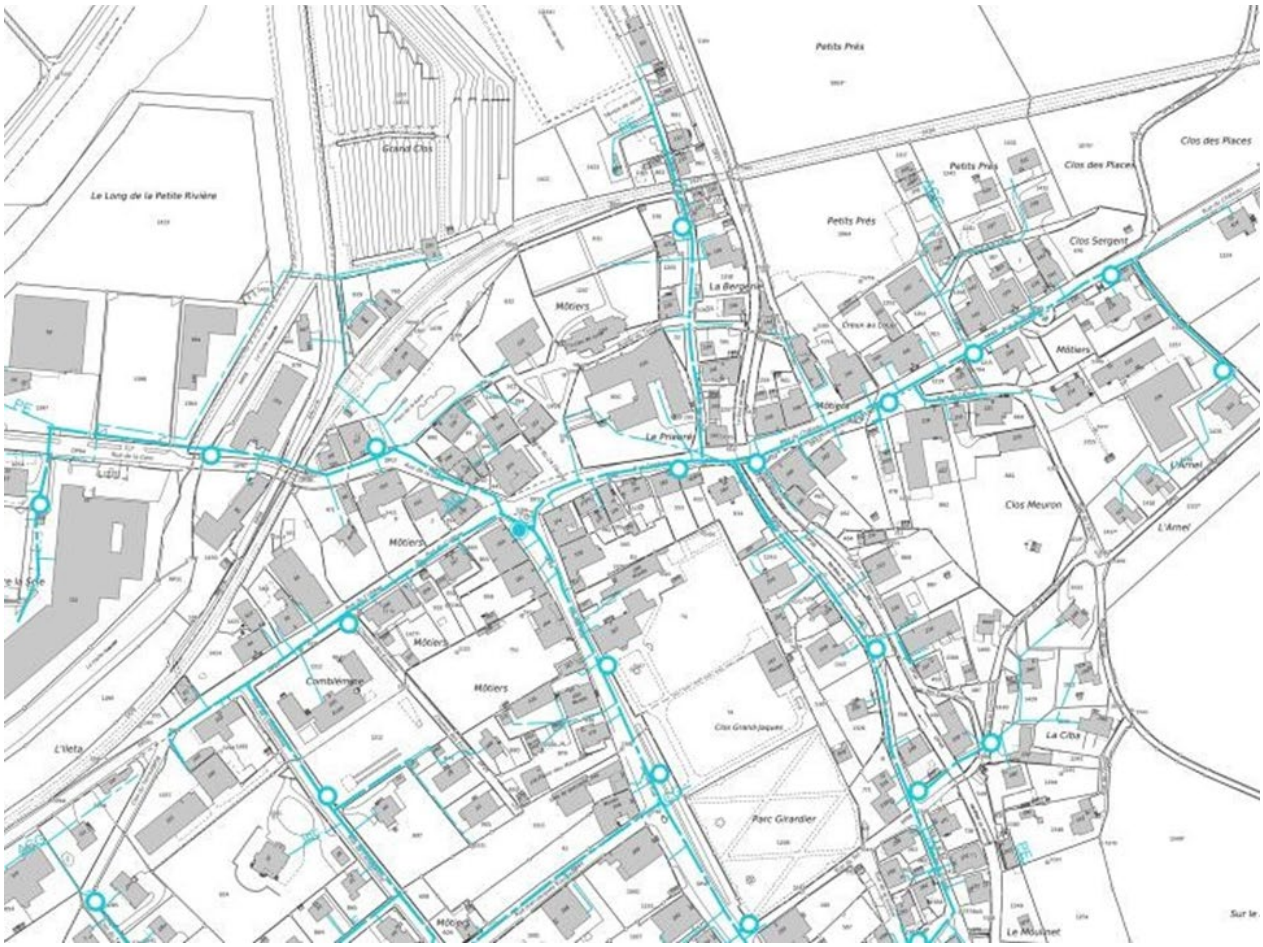

4.1.3 Eclairage public

Les câbles et les mâts sont vétustes et l'inter-distance entre les mâts non-conforme.

Bien que plus récents, les luminaires sont également à changer afin de correspondre aux nouvelles recommandations.

4.2 PROJET D'ASSAINISSEMENT/RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES

4.2.1 Evacuation des eaux usées

Au vu du bon état structurel de l'ensemble des conduites d'eaux mixtes, il est prévu de les conserver pour l'évacuation des eaux usées, moyennant quelques réparations ponctuelles et un chemisage pour assurer leur étanchéité. Ce dernier consiste à poser un revêtement protecteur à l'intérieur de la canalisation qui permet de prévenir les fuites et qui lui confère un nouveau pouvoir structurant. Ces interventions se font depuis les chambres existantes, sans ouvertures de chaussée.

Les couvercles des chambres de visite seront tous remplacés.

Toutes ces interventions sont financées par le crédit cadre PGEE précédemment validé par votre Autorité.

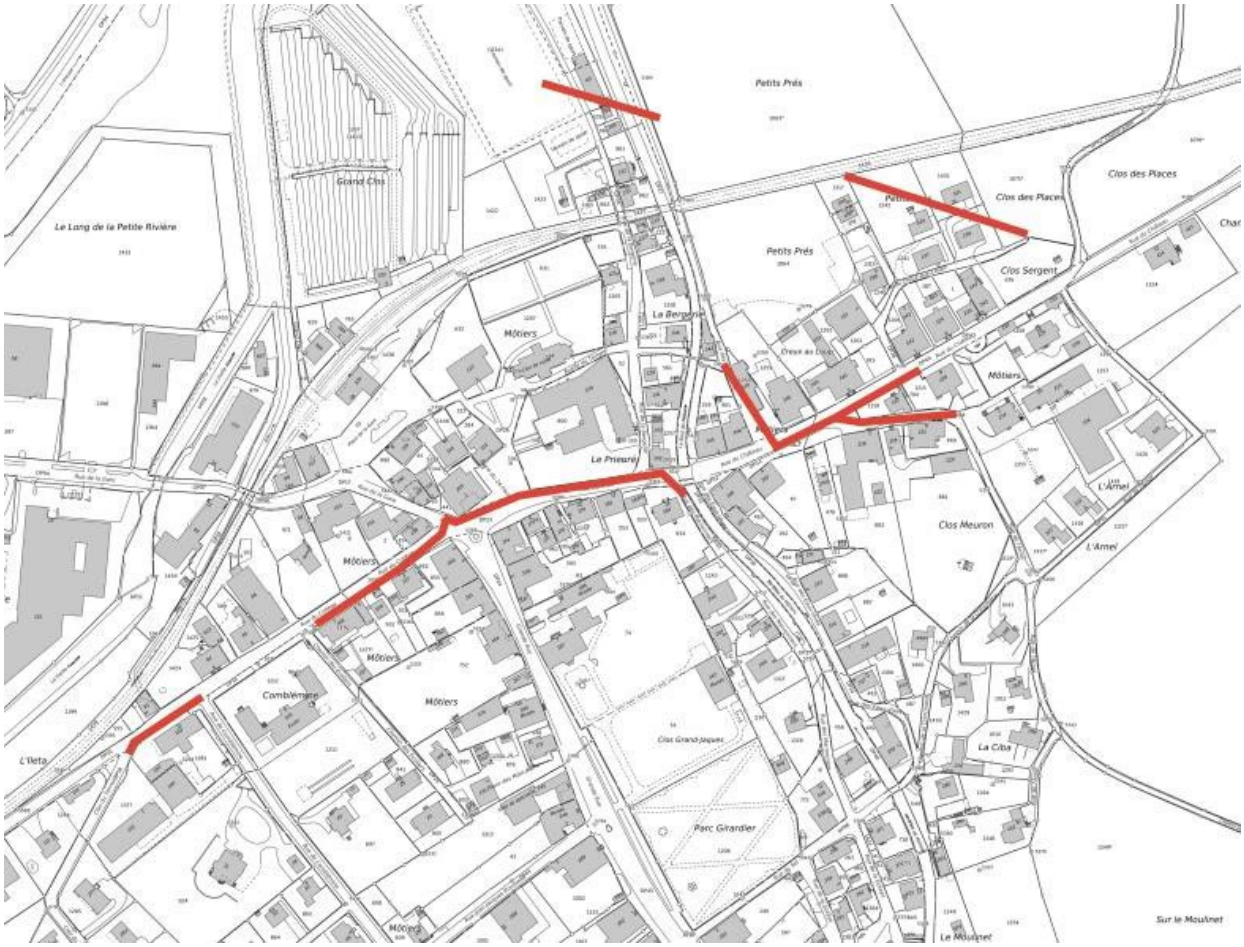

4.2.2 Evacuation des eaux claires

Dans le but de réduire les volumes importants d'eaux propres acheminées à la STEP, les mesures du PGEE suivantes sont prévues :

- M6 et M103 : mise en séparatif du quartier Creux-aux-Loups et doublement du collecteur du petit Marais. Le passage sous les voies TransN a été anticipé et réalisé en 2025.
  - Nouveaux collecteurs EC ø 250 à 710 mm : 440 m
  - Evacuation entre les voies TransN et le canal les Bochats1 : 210 m
- M11 : mise en séparatif du quartier de la rue centrale
  - Nouveaux collecteurs EC ø 250 à 400 mm : 230 m
  - Connexion au réseau existant à l'angle rue du collège / rue de la Gare
- Rue des Petits-Prés : mise en séparatif
  - Nouveaux collecteurs EC ø 250 à 315 mm : 140 m
  - Nouvel exutoire dans le Bied de Môtiers

Dans le cadre des travaux, les propriétaires riverains seront encouragés à procéder à la mise en séparatif de leur bien-fonds, en priorité par infiltration et si les conditions sont défavorables, en les raccordant au nouveau collecteur. Il est prévu dans le règlement d'application du PGEE que le Conseil communal peut obliger les propriétaires à se mettre en conformité et que dans tous les cas les travaux sur le domaine public seront réalisés. De ce fait, aucun coût à charge de la Commune n'a été prévu dans le budget pour les raccordements privés.

La récolte des eaux de la chaussée de la route cantonale (dépotoirs et raccordement au collecteur) est à charge du service des ponts et chaussées et n'est pas compris dans le présent devis.

Toutes ces interventions sont financées par le crédit cadre PGEE précédemment validé par votre Autorité.



4.2.3 Eau potable

Le réseau d'eau sera complétement refait à neuf sous la route et le long du tracé des nouveaux collecteurs d'eaux claires (hormis dans le quartier du Creux-aux-Loups où le réseau est récent).

Les calibres des nouvelles conduites en fonte ductile correspondent à ceux définis dans le plan général d'alimentation en eau de Val-de-Travers. Un bouclage du côté de Clos du Terreau sera réalisé, de même que la branche menant de la Grande Rue à la place de la Gare. La défense incendie sera renforcée par l'ajout d'une borne hydrante dans les quartiers de Clos du Terreau et de l'Arnel. En outre, 7 bornes hydrantes anciennes seront remplacées.

Les branchements privés seront renouvelés sous l'emprise du réaménagement avec de nouvelles vannes d'introduction.

La mise à terre des bâtiments par le branchement d'eau potable ne sera plus admise. Les propriétaires riverains seront contactés préalablement aux travaux et accompagnés dans leurs démarches afin de rétablir une mise à terre conforme.

- Nouvelles conduites maitresses : Fonte DN 125-200 : 1'085 m
- Nouveaux branchements : 86
- Longueur des branchements : 430 m

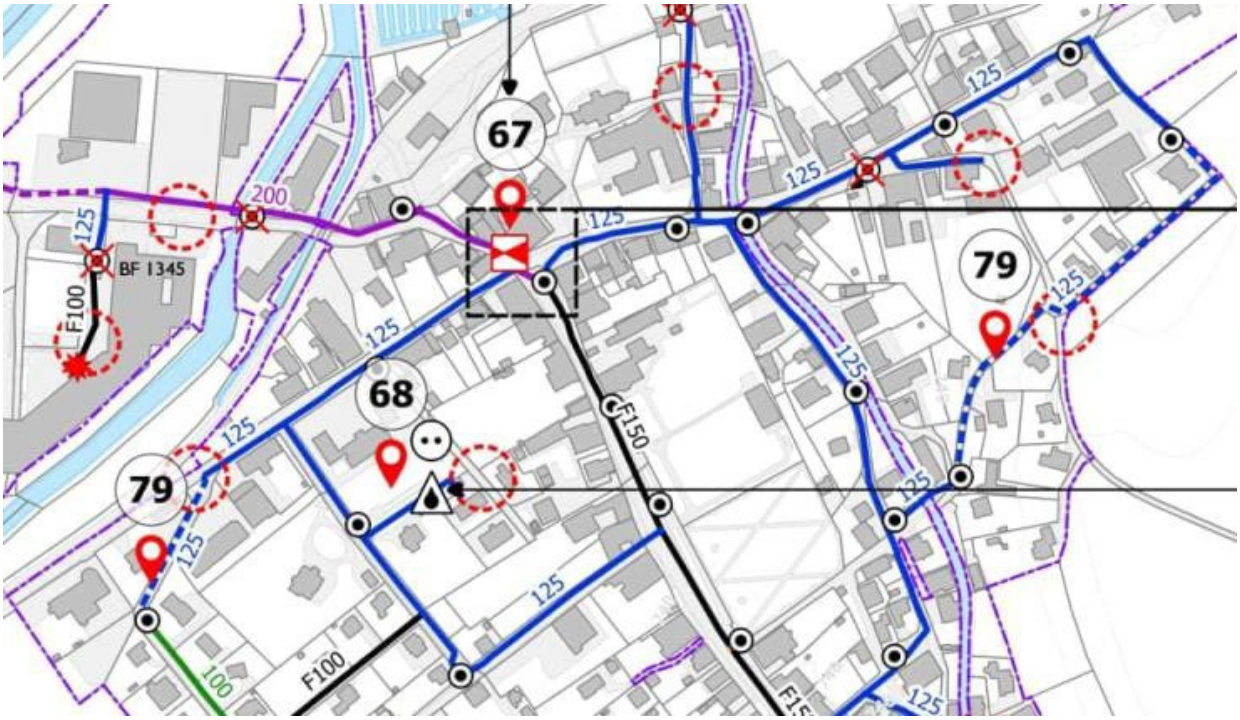

4.2.4 Eclairage public

Le réseau d'éclairage public est exploité par la SEVT et la Commune finance les interventions suivantes :

- Fourniture et pose des candélabres et des luminaires, y compris les socles
- Travaux de génie civil
- Participation forfaitaire pour contribution de branchements et contribution de frais de réseaux

Le budget de l'appareillage a été estimé par la SEVT.

4.2.5 Réseaux des services tiers

- Electricité

La SEVT étudie en parallèle un projet de renforcement de ses infrastructures qui sera entièrement à sa charge mais coordonné avec les autres infrastructures dans la réalisation.

- Réseau d'eau privé

La société Mauler et Cie SA possède une source à Clos Meuron qui alimente le Prieuré. La conduite traverse le Bied puis la route cantonale. La société propriétaire sera contactée et encouragée à changer ses conduites en profitant des fouilles ouvertes.

- Réseau de gaz

Viteos n'envisage pas de travaux sur ses réseaux de gaz, hormis le remplacement des capes de vannes.

- Télécommunications

Swisscom aura terminé le développement de la fibre optique d'ici le début des travaux et n'a pas planifié d'intervention supplémentaire. Ello n'a pas planifié d'intervention.

4.3 COÛTS PRÉVUS

Dans cette phase d'avant-projet, la précision des devis est de ± 20%.

Outre les travaux de génie civil et d'équipement pour la réalisation des infrastructures, le budget général intègre les honoraires pour les prestations de mandataires et une réserve pour les frais divers et d'éventuels imprévus.

Les travaux liés à l'évacuation des eaux claires et eaux usées sont financés par le crédit cadre PGEE, du 23 septembre 2019, et des subventions de 40% sont prévues pour ces dépenses (~Fr. 568'000.- HT) par le biais du fonds cantonal des eaux (FCE). Les nouvelles bornes hydrantes sont subventionnées par l'ECAP.

Infrastructures souterraines		
Objet	**Total francs TTC**	**Déjà financé par un autre crédit**
Évacuation des eaux claires	1'536'000	Oui
Évacuation des eaux usées	448'000	Oui
Eau potable conduites maîtresses et branchements	1'780'000	Non
Éclairage public	349'000	Non
Total	**4'113'000**	
Reste à financer	**2'129'000**	

5. PROGRAMME DES TRAVAUX

Les procédures de marchés publics et les adjudications seront réalisées en 2027, pour un début de travaux en 2028.

6. COÛT TOTAL ET FINANCEMENT

Synthèse des coûts et financement

Description	Coûts francs TTC	Auto financé	Déjà financé par un crédit cadre	Taux d'amort.	Amort.	Intérêts	Total annuel
Aménagements des espaces publics							
Génie civil surface	2'489'000	non	non	2%	49'780	24'890	
Mobilier urbain	218'000	non	non	5%	10'900	2'180	
Signalisation et marquages	31'000	non	non	10%	3'100	310	
Sous-total à financer	**2'738'000**						
Réseaux souterrains							
Évacuation des eaux claires	1'536'000	oui	oui	2%	30'720	15'360	
Évacuation des eaux usées	448'000	oui	oui	2%	8'960	4'480	
Eau potable	1'780'000	oui	non	2%	35'600	17'800	
Éclairage public	349'000	non	non	5%	17'450	3'490	
Sous-total à financer	**2'129'000**						
Coût total des travaux communaux	6'851'000				156'510	68'510	225'020
Montant des travaux déjà financés par des crédits précédents	1'984'000						
Montant total de la demande de crédit	**4'867'000**				**116'830**	**48'670**	**165'500**
Financement par l'impôt	**3'087'000**				**81'200**	**30'900**	**112'100**
Financement par des taxes	**1'780'000**				**35'600**	**17'800**	**53'400**

Considérant la nature des travaux, seuls quelques contrats spécifiques, comme le mobilier urbain ou la signalisation, seront potentiellement adjugés en contrat de gré à gré. Le marché principal inclura les travaux en surface et en sous-sol dont le montant devra être adjugé selon une procédure d'appel d'offre en procédure ouverte.

Ainsi, l'impact de la dépense sur le résultat des comptes communaux est de 165'500 francs par an dont 112'100 francs financés par l'impôt et le solde de 53'400 francs par les taxes. L'investissement financé par l'impôt, soit 3'087'000 francs, est soumis aux mécanismes de maîtrise des finances.

La limite des investissements pouvant être approuvés en 2026 s'élevant à 692'800 francs, le crédit qui vous est soumis requiert donc la majorité qualifiée.

7. CONCLUSION

La conclusion du rapport pour la demande de crédit pour Couvet reste totalement valable pour ce crédit.

Les investissements prévus par le Canton pour la rénovation de la chaussée sont une opportunité de mettre à niveau de façon optimisée l'infrastructure souterraine et les aménagements urbains de la traversée de Môtiers.

Si la phase de travaux créera inévitablement des perturbations, ce type de projet s'inscrit réellement sur le long terme. Deux, voire trois générations de Môtisans, ont arpenté ces rues depuis les derniers travaux d'ampleur. Il revient à votre Autorité l'opportunité de définir l'environnement dans lequel évolueront nos enfants et petits-enfants.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LA PRESIDENTE :	LE CHANCELIER :
Sarah Fuchs-Rota	Christian Reber

ANNEXES :

- Plans des aménagements
- Projet d'arrêté

Avant-projet **23N006-31-02**

Service des ponts et chaussées SPCH

Commune de Val-de-Travers, localité de Môtiers
Réaménagement de la route cantonale RC 2232



Aménagements

Situation
Echelle 1:500

Version	Date	Proj.	CP	Appr.	Format
0	04.12.2025	LV	LV		A0 H-Ts
1					
2					
3					

Dessin exécuté le
04.12.2025 à 08:46
cmb.rub.ch

G:\Projets\23N006 Traversée Môtiers_Tracés_DWG_DGO_SECTEUR_TL Traversée_Môtiers_V1

Légende

Existant

- Chaussée en enrobé
- Trottoir en enrobé
- Bâtiment
- Surface verte
- Zone d'eau
- Zone ferroviaire
- Mur
- Passage piétons
- Arbre
- Haie
- Signalisation
- Fontaine
- Patrimoine

Projet

- Chaussée en enrobé
- Trottoir en enrobé
- Revêtement contrastant / galets
- Place en béton / pavés
- Banquette herbeuse
- Grille gazon
- Mur
- Marquage arrêt de bus
- Arbre
- Signalisation
- Piteaux
- Mobilier de terrasse
- Stationnement vélos
- Luminaires

Supprimé

- Passage pour piétons
- Marquage
- Signalisation
- Arbre


Rue de la Gare
Rue du Collège
Rue de la Poste
Rue du Stand
Rue du Vieux-Bourg
Rue Jean-Jacques Rousseau
Rue Jean-Pierre Pourtalès
Rue Jean-Louis Pury
Rue Jean-Jaques Lallemand
Rue Jean-Pierre Ramuz
Rue Jean-Pierre Vuillème
Rue Jean-Pierre Ducommun
Rue Jean-Pierre Perrenoud
Rue Jean-Pierre Bovet
Rue Jean-Pierre Barbier
Rue Jean-Pierre Lallemand
Rue Jean-Pierre Pourtalès

CRÉDIT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE FR. 4'867'000.- POUR LES TRAVAUX COMMUNAUX DE RÉFECTION DES AMÉNAGEMENTS ET DES RÉSEAUX DE LA TRAVERSEE DE MOTIERS

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la loi cantonale sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu la loi cantonale sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le règlement des finances de la commune de Val-de-Travers, du 7 décembre 2015 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 28 octobre 2026 ;

vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du 26 octobre 2026 ;

vu le préavis favorable de la commission des travaux publics, du 19 octobre 2026 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier : Un crédit de 2'738'000 francs est accordé au Conseil communal pour la réfection de la route cantonale dans le village de Môtiers.

Article 2 : La dépense sera enregistrée comme suit :

Projet 100.31.101 - Réfection traversée Môtiers - aménagements

Génie civil surface	Taux d'amortissement	2%
	Compte d'investissement	50100.00 Routes / voies de communication
	Entité de gestion	31 6150 Routes communales (Territoire)
Mobilier urbain	Taux d'amortissement	5%
	Compte d'investissement	50600.00 Biens mobiliers
	Entité de gestion	31 6150 Routes communales (Territoire)
Signalisation et marquages	Taux d'amortissement	10%
	Compte d'investissement	50600.00 Biens mobiliers
	Entité de gestion	31 6150 Routes communales (Territoire)

Article 3 : Un crédit de 2'129'000 francs est accordé au Conseil communal pour la réfection des réseaux souterrains de la route cantonale dans le village de Môtiers.

Article 4 : La dépense sera enregistrée comme suit :

Projet 100.43.122 - Réfection traversée Môtiers - réseaux

Eau potable	Taux d'amortissement	2%
	Compte d'investissement	50310.00 Ouvrages de génie civil du service des eaux
	Entité de gestion	43 7101 Approvisionnement en eau potable (Eaux)
Eclairage public et manifestations	Taux d'amortissement	5%
	Compte d'investissement	50600.00 Biens mobiliers
	Entité de gestion	41 6150 Routes communales (TP)

Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 16 novembre 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :	LA SECRETAIRE :
Jason Schweizer	Suzanne Gfeller